

pour les troupes, tant de celles qui lui viennent du Royaume & de la Flandres, que de celles qui ont été cantonnées pendant tout l'hiver & ce printemps. Mais la marche commencée du Régiment du Roi & de quelques Régimens de Cavalerie qui vont joindre son Armée, a été interrompue; nombre de Bataillons ont ordre aussi de s'arrêter dans le pays de *Liège*, & la Brigade des Gardes Françaises a celui de faire halte aux environs de *Laudan*. Si ce qui a été débité si diversement jusqu'ici dans les nouvelles publiques d'une paix prochaine avoit eu une apparence de solidité même de bon sens, l'on en prendroit quelque augure de cette interruption de marche. On doit donc l'attribuer plutôt à une découverte dans les vivres & dans les fourages, qui ne se trouvent pas en une quantité telle qu'elle devoit être, & qu'on l'avoit annoncée. Ce qui cependant peut influer beaucoup, dans les circonstances présentes, sur la paix future ou sur la continuation de la guerre, c'est le rappel à la Cour d'Espagne du Marquis della Entenada dont les lumières, le discernement juste & son fidèle attachement au sang de Bourbon, lui ont constamment mérité beaucoup l'estime de la France. Passons aux nouvelles.

II. Les Généraux commandans sur les Côtes sont désignés. Le Maréchal Prince de Soubise doit commander depuis *Dunkerque* jusqu'à *St. Valery*, & avoir sous ses ordres, entre autres Lieutenans - Généraux, Mr. de Chevert. Le Maréchal de Luxembourg veillera à la sûreté des Côtes de *Normandie*; le Duc d'Eguillon à celle des Côtes de *Bretagne* & pays d'*Aunis*; le Maréchal de Senecey commandera en *Xaintongé*;
le